INFOS RENTREE



📌 Bulletin d’adhésion à l’Apel [Nom de l’établissement] – Année 2025-2026

Pourquoi adhérer ?

L’Apel [Nom de l’établissement] est une association de parents bénévoles engagés aux côtés des familles et de l’établissement pour :

✅ Représenter les parents et participer aux échanges avec l’équipe éducative.

✅ Organiser des actions et événements pour les élèves et les familles.

✅ Vous offrir l’abonnement au magazine Famille & Éducation, une ressource précieuse sur l’éducation et la parentalité.

📌 Un engagement départemental

En adhérant à l’Apel de l’établissement, vous soutenez aussi l’Apel des Côtes-d’Armor (Apel 22), qui accompagne et forme les parents élus, propose des actions et conférences, et intervient auprès des familles sur des sujets clés comme :

✔️ L’accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers

✔️ Les conférences

✔️ La sensibilisation au handicap dans les établissements

Votre adhésion permet ainsi de renforcer l’action des parents à l’échelle locale et départementale !

🔹 Informations famille

• Nom et prénom du parent adhérent : [Champ à remplir]

• Adresse e-mail : [Champ à remplir]

• Téléphone : [Champ à remplir]

• Adresse postale : [Champ à remplir]

💳 Cotisation annuelle

Le montant de l’adhésion, par famille, est de 17€60 (Mouvement des Apel) et de [XX] € pour l’Apel d’établissement pour l’année scolaire 2025-2026.

✅ Je règle ma cotisation par :

☐ Virement bancaire (RIB disponible sur demande)

☐ Chèque à l’ordre de Apel [Nom de l’établissement] (à remettre à l’enseignant ou à l’accueil)

📬 Communication et engagement

☐ J’accepte de recevoir les informations et actualités de l’Apel par e-mail.

☐ Je souhaite être contacté(e) pour participer à certaines actions (bénévolat ponctuel, événements, etc.).

📩 Adhérez dès maintenant ! Complétez ce formulaire et retournez-le à [adresse e-mail] ou via [lien formulaire en ligne].

📞 Des questions ? Contactez-nous à [adresse e-mail / téléphone].

Merci pour votre soutien et votre engagement pour la vie de l’établissement !

* ***Si vous cochez une des cases, la somme sera facturée en même temps que le 1er trimestre de scolarité.***
* ***Si aucune case n’est cochée, nous considérons que vous ne souhaitez pas adhérer à l’Apel et vous ne recevrez pas le magazine Famille&Education.***

**A**……………………………… **le**…………………………………

**Signature :**

*“L’adhésion étant familiale et indivisible, elle couvre tous les enfants scolarisés dans l’établissement. Même lorsque les parents se partagent les frais de scolarité, la cotisation ne peut être fractionnée ni divisée. Seul le parent désigné lors de l’adhésion disposera d’une voix délibérative lors des assemblées générales et pourra, s’il le souhaite, rejoindre le conseil d’administration de l’Apel de l’établissement.”*

*L’Apel vous informe que vos coordonnées feront l’objet d’un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue Famille et éducation. L’Apel nationale, ainsi que vos Apel d’établissement, départementale et académique et la société d’édition de Famille et éducation sont destinataires de ces informations. Pour en savoir plus sur les modalités de traitement de vos données dans le cadre des différents services fournis par l’Apel, vous pouvez consulter la politique de protection des données de l’Apel nationale à tout moment sur le site internet www.apel.fr*

*Vous pouvez exercer vos droits d’accès, de rectification, d’opposition, à l’effacement, à la limitation, à la portabilité en adressant un courrier à l’Apel nationale- 277, rue Saint Jacques -75240 Paris cedex 05*